GBL

27 septembre 2013- avant 9:00
Information réglementée

Lancement par GBL d'une obligation convertible à 5 ans portant sur 5 millions d'actions propres existantes

CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL LES OFFRES OU VENTES SERAIENT INTERDITES EN VERTU DU DROIT APPLICABLE.

GBL (Groupe Bruxelles Lambert) annonce aujourd'hui le lancement d'une émission, par sa filiale belge à 100 % Sagerpar (l' « Emetteur »), d'obligations convertibles en actions propres, venant à maturité le 9 octobre 2018, pour un montant en principal de plus de 400 millions d'euros (les « Obligations »). Les Obligations sont entièrement garanties par GBL et échangeables contre 5.000.000 actions GBL existantes détenues en autocontrôle (les « Actions »).

Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel de 0,375 % payable annuellement à terme échu le 9 octobre de chaque année. Le prix de conversion devrait faire ressortir une prime comprise entre 30 % et 35 % par rapport au cours de référence de l'action GBL, correspondant à la moyenne pondérée par les volumes du prix des Actions constaté sur le marché réglementé de NYSE Euronext Brussels entre le lancement et la fixation des modalités définitives de l'émission.

Les Obligations seront émises à 100 % du pair et seront, à moins qu'elles n'aient été précédemment remboursées, échangées ou rachetées et annulées, remboursées, à l'échéance finale, soit par un versement en espèces, une livraison d'Actions ou une combinaison des deux, à un prix de remboursement entre 105,14 % et 107,79 % du nominal, correspondant à un rendement annuel à l'échéance compris entre 1,375 % et 1,875 % par an.

L'Emetteur se réserve la faculté de procéder au remboursement anticipé de la totalité des Obligations, à compter du 31 octobre 2016, pour un prix de remboursement égal à la valeur acquise (majoré des intérêts courus à date) conformément aux modalités des Obligations, si la valeur des Actions excède 130 % de la valeur acquise des Obligations durant une certaine période.

Les Obligations donneront la possibilité à leurs détenteurs de les échanger pour des Actions à partir du 41ème jour après l'émission des Obligations jusqu'à la clôture des marchés le cinquantième jour de cotation précédant la date d'échéance, ou dans le cas d'un remboursement anticipé, jusqu'au dixième jour de cotation précédant la date de remboursement anticipé.

Le produit de la présente émission sera principalement affecté aux besoins généraux de financement de GBL, ainsi qu'à l'extension de la maturité moyenne de sa dette à un coût de financement attractif, profitant des conditions de marché favorables.

Les modalités définitives des Obligations seront annoncées dans un communiqué de presse publié à l'issue de la période de constitution du livre d'ordres prévue plus tard aujourd'hui. Le règlement-livraison des Obligations devrait intervenir le 9 octobre 2013.

Les Obligations feront l'objet d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionels seulement. Ni les Obligations ni les Actions ne seront offertes à des investisseurs situés aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Une demande d'admission des Obligations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg devrait avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2013.

Citigroup Global Markets Limited et Morgan Stanley & Co. International plc agiront en tant que Coordinateurs Globaux et Chefs de File et Teneurs de Livre Associés dans le cadre de l'émission, BNP Paribas Fortis SA/NV agira en tant que Chef de File et Teneur de Livre Associé.

*****

Les résultats du troisième trimestre 2013 de GBL seront publiés par GBL le 7 novembre 2013.

GBL est une société à portefeuille cotée depuis 1956 dont les actions sont admises aux négociations sur le marché règlementé de NYSE Euronext Brussels.

L'objectif poursuivi par GBL est la création de valeur pour ses actionnaires. GBL s'efforce de développer un portefeuille de participations axé sur un petit nombre de sociétés industrielles leader sur leur marché auprès desquelles elle peut jouer son rôle d'actionnaire professionnel dans la durée.

Le portefeuille a pour vocation d'évoluer dans le temps en fonction de la vie des sociétés et des opportunités de marché. GBL investit et désinvestit en fonction de ses objectifs de création de valeur et de maintien d'une structure financière solide.

Avertissement

Cette communication n'est pas destinée à être distribuée, de manière directe ou indirecte, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon, ni dans aucun autre Etat dans lequel une telle publication ou distribution serait interdite. Cette communication ne constitue pas une offre de vente des Obligations et/ou des actions à délivrer en échange des Obligations (ensemble, les « Titres ») ni l'incitation à une offre d'achat des Titres, de même qu'il n'y aura aucune offre des Titres dans les Etats dans lesquels une telle offre serait interdite en fonction du droit applicable. Les Titres mentionnés dans cette communication n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis d'Amérique en vertu du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique, sans enregistrement préalable ou en l'absence d'une exemption d'enregistrement conformément au Securities Act. Aucune offre publique des Titres ne sera réalisée aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre Etat.

Dans les Etats Membres de l'Espace Economique Européen (« EEE »), cette communication est seulement destinée aux investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/CE, tel qu'amendée et transposée dans chaque Etat Membre (la « Directive Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »). Toute personne acquérant des Titres via toute offre au sein de l'EEE (un « Investisseur ») ou à qui une offre sur les Titres est faite sera réputée avoir déclaré et reconnu être un Investisseur Qualifié. Tout Investisseur sera également réputé avoir déclaré et reconnu que les Titres acquis via l'offre n'ont pas été acquis pour le compte de personnes au sein de l'EEE autres que des Investisseurs Qualifiés, et que les Titres n'ont pas été acquis en vue de leur offre ou revente dans l'EEE à des personnes d'une manière telle qu'il en résulterait une obligation pour l'Emetteur, GBL ou pour tout Teneur de livre Associé de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus. L'Emetteur, GBL, les Joint Bookrunners et chacune de leurs sociétés liées, et d'autres, se fieront à la véracité et à l'exactitude des déclarations et reconnaissances précitées.

En outre, au Royaume-Uni, cette communication est uniquement adressée et n'est distribuée qu'aux Investisseurs Qualifiés (i) ayant une expérience professionnelle dans des matières relatives à des investissements tombant sous le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, telle qu'amendée (l' « Ordonnance »), (ii) tombant sous le champ d'application de l'article 49 de l'Ordonnance à qui ce document peut être légalement communiqué et (iii) auxquelles elle peut légalement être communiquée (l'ensemble de ces personnes étant appelé les « Personnes Qualifiées »). Les personnes qui ne sont pas des Personnes Qualifiées ne doivent pas lire, agir ni se baser sur la présente communication. Tout investissement et toute activité d'investissement auxquels se rapporte cette communication n'est accessible qu'aux Personnes Qualifiées.

Les Teneurs de livre Associés agissent uniquement pour l'Emetteur et GBL dans le cadre de l'offre et pour aucune autre partie. Ils ne pourront êtres tenus responsables que par l'Emetteur et GBL pour l'octroi des protections offertes aux clients des Teneurs de livre Associés ou pour la fourniture de conseils en relation avec l'offre. Les Teneurs de livre Associés ne font aucune déclaration quant à l'exactitude de la présente communication, ou de toute opération à laquelle celle-ci ferait référence, et n'assument aucune responsabilité quant à son contenu.

Cette communication est faite à titre d'information uniquement et ne saurait remplacer un jugement indépendant. Elle ne vise pas à fournir des conseils en investissement et ne doit en aucune manière être utilisée ou considérée comme une offre de vente, une incitation d'offre d'achat des Titres ou comme une recommandation d'achat ou de vente des Titres. Tant les Teneurs de livre Associés que leurs sociétés liées respectives n'acceptent aucune responsabilité quant à l'utilisation de la présente communication et ne font aucune déclaration quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de celle-ci.